Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D_26_02_10_7E-DE

Mis en ligne le : 13/03/2026
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/07E

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 1 / Pour : 18 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint aux bâtiments, informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour le projet de création de système de vidéosurveillance. En effet M. NÉDÉLEC rappelle que la commune étudie l'opportunité de mettre en place des caméras au bourg, à l'école, au stade municipal, à Keruguel et à Kergoat.

FINANCEURS	***Dépense H.T. subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
État - D.S.I.L.	20 033,10 €	0,00 %	10 016.55 €
Région	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Département	0,00 €	0,00 %	0,00 €
CAPLD	0,00 €	0,00 %	0,00 €
FINANCEURS	***Recettes***	***Pourcentage sur le projet***	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	10 016.55 €	50,00 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	10 016.55 €	50,00 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	20 033,10 €	100,00 %	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les services de l'Etat pour une subvention pour le projet d'installation de vidéosurveillance en 2026.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN * 29800 *